

Plan d'action égalité professionnelle



UN ENGAGEMENT HISTORIQUE DU CEA

Le CEA est engagé dans le suivi de l'égalité professionnelle depuis plus de 40 ans :

- C'est en **1979** que le CEA a commencé à étudier la situation comparée entre les femmes et les hommes dans son bilan social ;
- En **1985** le CEA s'est engagé dans une politique négociée en matière d'égalité professionnelle ;
- Depuis **2011**, le CEA négocie avec ses partenaires sociaux des accords trisannuels qui comprennent un plan d'action et des indicateurs de suivi ;
- En **2020**, le CEA a signé un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle.

Des indicateurs de suivi, partagés avec les partenaires sociaux, qui s'organisent en 8 thématiques :

- Suivi démographique des effectifs ;
- Suivi des recrutements et des départs ;
- Suivi des rémunérations ;
- Suivi des augmentations individuelles et des promotions ;
- Suivi de la formation professionnelle ;
- Suivi des populations experts et managers ;
- Suivi de la représentation syndicale et du conseil d'administration ;
- Suivi du temps de travail, des conditions de travail, de santé et de sécurité au travail.

DISPOSITIFS EN PLACE

Nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle signé le 18 décembre 2020 avec les partenaires sociaux, pour une durée de 3 ans. Il réaffirme notamment :

- L'importance de la mixité exempte de toute discrimination dans les métiers du CEA ;
- Le nécessaire principe d'égalité de rémunération et d'évolution professionnelle à situation équivalente ;
- L'engagement du CEA pour la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Afin d'accompagner et de soutenir les progrès de l'égalité professionnelle, le CEA mobilise des ressources via :

- Un référent national égalité professionnel qui anime le dispositif et le réseau des référents locaux ;
- Des formations managériales incluant les enjeux de l'égalité professionnelle ;
- Des actions de sensibilisation contre toutes les formes de harcèlement.

Par ailleurs, la politique du CEA en matière d'égalité professionnelle est suivie annuellement lors de commissions locales et nationales et fait l'objet d'un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes.

DES AMBITIONS POUR DEMAIN

L'égalité professionnelle est un engagement actuel du CEA, néanmoins il reste des choses à faire et à mettre en place. Le réseau égalité professionnelle, prévu par l'accord de 2020, propose et expérimente des projets visant à la promotion de l'égalité professionnelle au CEA. Si ces expérimentations sont concluantes, les projets pourront être intégrés aux futurs accords.

Parmi les projets actuellement prévus par le réseau, il peut être souligné :

- Un dispositif de mentorat mixte piloté au niveau local et pour lequel une attention particulière sera portée à propos de la mixité des mentors et des mentorés ;
- Une meilleure communication des données et de la politique relatives à l'égalité professionnelle sera faite à destination de tous les salariés ;
- La mise en place de modules de formation pour sensibiliser tous les acteurs internes à l'égalité professionnelle.

Christophe POUSSARD

Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales du CEA